

# — PRŌFS

EN COLÈRE

Une parole,  
ça se respecte!



Nous demandons le respect intégral de l'entente de principe par la partie patronale.

La partie syndicale et les négociateurs des collèges (CPNC) ont convenu d'une entente de principe en janvier dernier. Ils travaillent depuis à la rédaction du texte final de la convention collective. Les représentants syndicaux oeuvrent de bonne foi afin de compléter ce processus le plus rapidement possible et dans le respect de l'entente.

Nous constatons aujourd'hui qu'il n'en est pas de même avec la partie patronale. En contradiction avec l'esprit de l'entente de principe, le CPNC cherche à accaparer le contrôle de ressources dédiées à la formation continue. La partie syndicale exige que l'utilisation de ces ressources, comme toutes les autres ressources à l'enseignement, soit déterminée dans le cadre du comité des relations du travail (CRT).

Nous nous voyons donc malheureusement dans l'obligation de nous mobiliser, encore une fois, pour faire entendre raison à nos patrons. Faute d'un respect intégral de l'entente de principe, tous les syndicats de la FNEEQ exigent l'application de la seule convention qui est en vigueur: la convention 2010-2015.